



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2018

Conseillers présents : Christian Boissinot, Guy Lumeau, Cécile Jauzelon, Catherine Biteau, Patrice Blanchard, Yoann Bonneaud, Delphine Dubois, Pascal Guerry, Catherine (Cathy) Paillou, Michaël Martin, Sébastien Pierron, Annie Pineau, Marie-Hélène Roux et Maud Sourisseau.

Conseiller municipal excusé : Mathieu Huvelin.

**Il est proposé au Conseil Municipal de valider le compte-rendu de la dernière réunion.**

### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Ce nouveau débat a pour objet de porter à connaissance les ajustements apportés issus de l'approfondissement des réflexions menées au cours de l'année 2018 et de la prise en compte des remarques de l'Etat.

Les ajustements portent sur les thématiques suivantes :

- . Développement économique
- . Agriculture
- . Programmation logements et surfaces dédiées, y compris équipements
- . Santé
- . Energies renouvelables

M. le Maire ouvre le débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue, ce jour, en séance du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé notamment le projet de PADD.

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la mairie.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **Commission environnement – petit patrimoine**

. Aménagement de la rue du Petit Lay : il est fait le compte-rendu du rendez-vous avec le Cabinet Morinière et les Ets Roirand-Gauvrit TP. Un nouveau plateau, au niveau du passage piéton, va être aménagé. Le rampant nord sur le plateau existant va être repris.

Le devis pour les plantations a été validé et elles vont être réalisées rapidement.

. Les élus de la Communauté de communes du Sud Vendée Littoral, en partenariat avec le CPIE « Maison de la Vie Rurale », ont visité les aménagements des cimetières pour avancer dans leur réflexion autour du zéro pesticide, la végétalisation et l'accessibilité.

. Nous allons communiquer à nouveau sur le recyclage des huîtres.

. Une matinée « fleurissement participatif » aura lieu le samedi 9 mars dans les villages du Gué au Lay et la Barillère.

### **Commission bâtiments – patrimoine**

. La société SAFE va réaliser l'actualisation du Document Unique pour notre collectivité et la maintenance du matériel incendie de l'école publique et de la bibliothèque.

. Le remplacement du chauffage au foyer rural devrait intervenir fin 2018.

. Extension et restructuration de la mairie et de l'agence postale : nous avons déposé une demande de subvention auprès de la Poste.

. Restauration de l'église : le début du chantier est programmé fin janvier.

### **Commission communication – vie associative – culture**

. Adressage des lieux-dits : nous sommes en attente de la validation du fichier par la Poste. Nous avons rencontré plusieurs entreprises et particuliers pour les informer de leur modification d'adresse postale.

. La préparation du bulletin municipal annuel 2019 est en cours. La couleur de la couverture est validée.

. Nous finalisons l'organisation de la cérémonie des vœux du samedi 12 janvier 2019 à 19 h.

## **Rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay**

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay a établi son rapport annuel d'activités pour l'année 2017.

« Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus » (C.G.C.T. – Art. L 5211-39).

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2017 de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Ce document est consultable au secrétariat de la mairie.

## **Zones d'activités communautaires – convention avec la Communauté de Communes concernant l'assainissement collectif des eaux usées**

La Communauté de communes du Pays de Chantonnay aménage et gère des zones d'activités économiques dont les réseaux d'assainissement collectif des eaux usées sont raccordés au réseau communal. Les usagers des zones d'activités communautaires versent une redevance au service d'assainissement des eaux usées de la Commune.

Aussi, il convient de définir les modalités financières de fonctionnement et d'entretien du réseau d'assainissement des eaux usées de ces zones entre la Communauté de communes et les communes concernées.

Les travaux de création ou de modification des réseaux sont à la charge de l'aménageur ou de l'entreprise à l'origine des modifications.

La Communauté de communes prend en charge la réparation et la maintenance des tampons des regards d'assainissement des eaux usées. Le service assainissement de la commune prend en charge l'ensemble des autres travaux et frais de fonctionnement.

Cette convention a été passée avec la commune de Chantonnay en 2011 pour le parc d'activités POLARIS. Cette situation concerne maintenant toutes les zones d'activités communautaires desservies par l'assainissement collectif des eaux usées.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la convention à passer avec la Communauté de communes, concernant l'assainissement collectif des eaux usées des zones d'activités communautaires situées sur leur territoire.

## **Bibliothèque municipale**

Plusieurs bénévoles participent actuellement à des formations proposées par la Bibliothèque Départementale de Vendée :

- Formation initiale (cycle complet : 8 jours)
- Rentrée littéraire
- Lire à voix haute pour la jeunesse.

Un second poste informatique va être installé pour faciliter le fonctionnement de la bibliothèque.

## **Revalorisation du centre-bourg et création d'un quartier d'habitation**

Nous faisons le point sur l'état d'avancement du dossier. L'analyse des offres est terminée.

## **Personnel territorial**

Aujourd'hui, dans un contexte de développement de la mutualisation, il a été envisagé un plan de formation mutualisé incluant la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et les 10 communes membres : Bournezeau ; Chantonnay ; Rochetretoux, Saint Germain de Prinçay ; Saint Hilaire le Vouhis ; Saint Martin des Noyers ; Saint Prouant ; Saint Vincent Sterlanges ; Sainte Cécile ; Sigournais.

L'objectif de la démarche est de pouvoir offrir aux agents territoriaux, des formations du CNFPT sur le territoire du Pays de Chantonnay.

Cet objectif inclut des propositions de formations pour l'ensemble des services : thèmes administratifs, thèmes techniques, thèmes scolaires, thèmes sur l'hygiène et la sécurité, etc.

Ainsi, dans la démarche, un groupe de travail a été constitué avec des représentants de la Communauté de Communes et des Communes. Ce groupe de travail a été également accompagné par notre référent territorial au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Chaque structure a été sollicitée pour connaître les besoins de chacun.

Le groupe de travail accompagné du CNFPT a ainsi fait une proposition de plan de formation pour les années 2018 et 2019.

Ainsi, les formations retenues reprennent les orientations suivantes :

- ➔ Les formations statutaires obligatoires, soit celles proposées tout au long de l'année et en fonction de la carrière des agents.
- ➔ Des outils et des moyens pour l'évolution professionnelle des agents.
- ➔ Des formations spécifiques liées aux spécificités des métiers

Le Comité Technique sollicité le 15 novembre 2018, a donné un avis favorable sur le projet de plan de formation mutualisé.

Il sera également communiqué au CNFPT qui établira entre autres sur cette base son programme de formation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le plan de formation mutualisé comme présenté
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

### **Vendée Habitat**

Le permis de construire pour les trois logements locatifs est déposé au secrétariat de la mairie.

### **Préfecture de la Vendée information sur la mise à disposition d'espace public pour l'accueil de véhicules accidentés**

Ces douze derniers mois, 51 personnes sont décédées d'un accident de la route en Vendée.

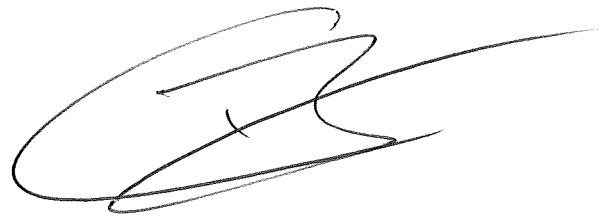
Une action de communication vise à installer des véhicules accidentés et des banderoles intitulées « On se tue 2 fois plus en Vendée sur la route qu'ailleurs en France » sur les ronds-points ou sur tout espace public du département pour sensibiliser les conducteurs aux conséquences des mauvais comportements sur la route.

La Préfecture recherche des sites pour cette installation sur l'ensemble des communes du Département.

Les élus ne souhaitent pas donner suite à cette proposition.

**Prochaine réunion de Conseil Municipal le lundi 14 janvier 2019 à 20 h**

**Christian Boissinot, Maire de Rochetrejoux**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB', written over a large, faint circular watermark or stamp.